

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE 4 OCTOBRE 2011, À 20 H.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 6 septembre 2011
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Autorisation de signature – Projet domiciliaire Le Boisé de Carignan
 - 5.2 Assurance collective – Renouvellement 2011-2012
 - 5.3 Embauche – Surveillants de gymnase saison 2011-2012
 - 5.4 Résolution d'appui – Ville d'Otterburn Park
 - 5.5 Remboursement – Formation RÉMME
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Déboursés du mois de septembre 2011
 - 6.2 Transfert budgétaire
 - 6.3 Concordance – Émission d'obligations
 - 6.4 Émission d'obligations – Courte échéance
 - 6.5 Adjudication – Émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
 - 6.6 Renonciation – Financement non utilisé au fonds de roulement au 16 septembre 2011
- 7. SERVICES TECHNIQUES**
 - 7.1 Octroi de contrat – Acquisition d'une déchiqueteuse (APP-11-022-TP)
 - 7.2 Octroi de contrat – Démolition, construction et aménagement d'un comptoir de réception et perception au Service des finances de l'hôtel de ville (APP-11-024-FI)
- 8. URBANISME**
 - 8.1 Demande de dérogation mineure – 11-DM-08 – 2179, rue des Roses
 - 8.2 RETOUR – Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 11-PIIA-14 – 4658, chemin Sainte-Thérèse
 - 8.3 Désignation – Inspection des installations sanitaires
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**
 - 10.1 Invitation à la dégustation vins et fromages – Association Québec-France
 - 10.2 Demande de prêt de salle – Table régionale des aînés de la Montérégie

- 10.3 Demande d'aide financière – Paniers de Noël – Chevaliers de Colomb Conseil 6148 Révérend Léo Foster
- 10.4 Demande de subvention – Association de Soccer Carignanoise
- 10.5 Demande d'autorisation de portes à portes – Guignolée 2011 – Aux sources du Bassin de Chambly

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIRS ET CULTURE

13. RÉGLEMENTATION

- 13.1 Avis de motion – Règlement no 436-A
Règlement abrogeant le règlement no 413-A

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

- 15.1 Octroi de contrat – Fourniture, livraison et plantation d'arbres aux étangs aérés (APP-11-026-TP)
- 15.2 Avis de motion – Règlement no 437-A (projet)
Règlement adoptant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Carignan
- 15.3 Jumelage – Villes de Carignan de Bordeaux et Carignan Québec

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

M^{me} Louise Lavigne, mairesse

M^{mes} Elena Sanchez, conseillère
Louise Bisailon Marcil, conseillère
Marguerite Roussel, conseillère
Hélène Hayeur Car, conseillère

MM. René Fournier, conseiller
Patrick Marquès, conseiller

Messieurs Alain Cousson, directeur général et Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier sont également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE

Madame Louise Lavigne, mairesse, déclare la séance ouverte, il est 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

11-10-314

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 6 septembre 2011

11-10-315

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2011.

5. DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Autorisation de signature – Projet domiciliaire Le Boisé de Carignan

11-10-316

CONSIDÉRANT la résolution no 11-06-185 concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* auprès du MDDEP ainsi que l'engagement de la Ville à prendre possession des infrastructures relativement au projet domiciliaire « Le Boisé de Carignan »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les études préliminaires ainsi que le plan d'ensemble des infrastructures dudit projet;

D'AUTORISER la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer toute entente inhérente à la présente résolution;

LE tout conditionnel au dépôt par le promoteur de tous les documents prévus audit protocole.

5.2 Assurance collective – Renouvellement 2011-2012

11-10-317

CONSIDÉRANT que le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT que le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012, sont justifiées;

CONSIDÉRANT que le Groupe Financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

CONSIDÉRANT que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa troisième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Carignan et qu'ils jugent opportun de les accepter;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ Groupe Financier concernant l'assurance collective des employés de la Ville de Carignan pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012 au montant de 75 607,15 taxes incluses;

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Stéphan Marceau du Groupe Financier AGA inc.

5.3 Embauche – Surveillants de gymnase saison 2011-2012

11-10-318

CONSIDÉRANT la nécessité de fournir une surveillance lors d'activités à l'école du Parchemin;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER messieurs Charles Damian, Frédéric Martineau et Hugo Deslandes à titre de surveillants de gymnase;

Le tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du syndicat de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-70190-181.

5.4 Résolution d'appui – Ville d'Otterburn Park

11-10-319

CONSIDÉRANT la résolution no 2011-08-254 de la Ville d'Otterburn Park demandant aux différents ministères le retrait de la pointe se trouvant dans le lit de la rivière Richelieu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Carignan appuie la Ville d'Otterburn Park dans son projet de retrait de la pointe située dans la rivière Richelieu.

11-10-320

5.5 Remboursement – Formation RÉMME

CONSIDÉRANT la formation sur les élues et les fonctionnaires donnée par le Réseau des élues municipales de la Montérégie Est (RÉMME) suivie par les conseillères Elena Sanchez et Hélène Hayeur Car, le 17 septembre dernier à Sorel Tracy;

CONSIDÉRANT le règlement no 372 établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Ville de Carignan et ses amendements;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le remboursement des dépenses occasionnées lors de la formation du 17 septembre dernier engagées par les conseillères Elena Sanchez et Hélène Hayeur Car.

6. FINANCES

11-10-321

6.1 Déboursés du mois de septembre 2011

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de septembre pour un montant de 58 985,49 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de septembre, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 1 221 004,78 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

11-10-322

6.2 Transfert budgétaire

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

DE transférer les sommes suivantes :

a) Afin de couvrir les dépenses courantes dues aux bris d'aqueduc

Montant	Description du poste	Numéro de poste
25 000 \$	Surplus affecté eau-égout	03-40000-000

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
5 000 \$	Entretien usine	02-41200-529
20 000 \$	Entretien réseau	02-41300-529

11-10-323

6.3 Concordance – Émission d'obligations

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Carignan souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 923 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
222	69 701
265 (PADEM)	472 200
265 (Ville)	44 200
314	33 400
316	18 100
334	616 083
335	416 200
344	149 000
348 (Qc)	780 300
348 (Ville)	2 228 890
361 (Qc)	106 300
361 (Ville)	77 400
362	615 900
370	554 226
377	67 100
428-E	674 000

CONSIDÉRANT que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 6 923 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 19 octobre 2011;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Banque Nationale du Canada 006-13401
1117, boul. Périgny
Chambly (Québec) J3L 1W7

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 19 avril et le 19 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par la mairesse et le trésorier. La Ville de Carignan, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

6.4 Émission d'obligations – Courte échéance

11-10-324

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 6 923 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 222, 265, 314, 316, 334, 335, 344, 348, 361, 362, 370, 377, 428-E, la Ville de Carignan émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Cinq (5) ans (à compter du 19 octobre 2011); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 265, 314, 316, 334, 335, 344, 348, 362, 370 et 428-E, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

6.5 Adjudication – Émission d’obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

11-10-325

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d’emprunt numéros 222, 265, 314, 316, 334, 335, 344, 348, 361, 362, 370, 377 et 428-E, la Ville de Carignan souhaite émettre une série d’obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a demandé, à cet égard, par l’entremise du système électronique « Service d’adjudication et de publication des résultats de titres d’emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d’une émission d’obligations, datée du 19 octobre 2011, au montant de 6 923 000 \$;

CONSIDÉRANT qu’à la suite de cette demande, la Ville de Carignan a reçu les soumissions détaillées ci-dessous

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant \$	Taux %	Échéance	Coût réel %
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,65200	632 000	1,50	2012	3,13996
		651 000	1,75	2013	
		672 000	2,00	2014	
		692 000	2,50	2015	
		4 276 000	3,00	2016	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc.	98,49500	632 000	1,60	2012	3,20431
		651 000	1,80	2013	
		672 000	2,10	2014	
		692 000	2,60	2015	
		4 276 000	3,00	2016	
Financière Banque Nationale Inc.	98,06700	632 000	1,50	2012	3,29490
		651 000	1,70	2013	
		672 000	2,00	2014	
		692 000	2,50	2015	
		4 276 000	3,00	2016	

CONSIDÉRANT que l’offre provenant de Valeurs mobilières Desjardins inc. s’est avérée la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l’unanimité :

QUE l’émission d’obligations au montant de 6 923 000 \$ de la Ville de Carignan soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins inc.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l’inscription en compte de cette émission;

QUE la mairesse et le trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

6.6 Renonciation – Financement non utilisé au fonds de roulement au 16 septembre 2011

11-10-326

CONSIDÉRANT la résolution no 11-01-15 décrétant des dépenses d'immobilisation financées par le fond de roulement pour divers projets de mobilier de bureau, d'équipement informatique et d'achat de chapiteaux pour les loisirs;

CONSIDÉRANT que ces dépenses une fois effectuées, s'avèrent inférieures au montant du financement approuvé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

DE retourner au fonds de roulement les montants non dépensés totalisant une somme de 1 669,43 \$;

D'AMENDER la résolution no 11-01-05 de façon à ce que les montants faisant l'objet de la renonciation soient déduits des remboursements annuels les plus éloignés, du fonds d'administration au fonds de roulement.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1 Octroi de contrat – Acquisition d'une déchiqueteuse (APP-11-022-TP)

11-10-327

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation du 1^{er} septembre 2011 auprès de 4 soumissionnaires;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'acquisition d'une déchiqueteuse à branche de Vermeer Canada inc. de Montréal au montant de 24 507,55 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530 et d'une appropriation des surplus non affectés.

7.2 Octroi de contrat – Démolition, construction et aménagement d'un comptoir de réception et perception au Service des finances de l'hôtel de ville (APP-11-024-FI)

11-10-328

CONSIDÉRANT la résolution no 11-06-198 autorisant l'ouverture d'une enveloppe budgétaire de 46 600 \$ qui sera financée par une appropriation des surplus non affectés pour le réaménagement du comptoir de la réception;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation auprès de 11 soumissionnaires;

CONSIDÉRANT le seul soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat pour la démolition, construction et aménagement du comptoir de réception et de perception de l'hôtel de ville à l'entreprise 9068-5249 Québec inc. (Groupe Solution Sinistre) à un taux horaire de 139,15 \$ plus taxes applicables pour un montant maximum de 24 900 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-11009-411.

8. URBANISME

8.1 Demande de dérogation mineure – 11-DM-08 – 2179, rue des Roses

11-10-329

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure ayant pour effet de régulariser l'implantation du bâtiment principal à 1,82 mètre de la limite latérale de la propriété alors que la norme en vigueur exige une marge latérale minimale de 2 mètre;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure visant une réduction de la marge latérale minimale à 1,82 mètre de la propriété sise au 2179, rue des Roses.

8.2 Demande de permis soumis à un PIIA – 11-PIIA-14 – 4658, chemin Sainte-Thérèse

11-10-330

CONSIDÉRANT la demande de permis visant la construction d'un nouveau bâtiment complémentaire de type garage;

CONSIDÉRANT que le projet de construction répond aux critères et objectifs suivants :

- Aucune construction ni aucun aménagement paysager n'obstrue un point de vue remarquable
- Les plans au sol sont relativement rectangulaires
- L'implantation des bâtiments suit l'orientation traditionnelle et dominante sur la rue
- Les murs extérieurs sont recouverts de matériaux nobles tels la pierre naturelle, la brique et le clin de bois horizontal;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER l'émission d'un permis de construction d'un bâtiment complémentaire de type garage pour la propriété située au 4658, chemin Sainte-Thérèse.

8.3 Désignation – Inspection des installations sanitaires

11-10-331

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de procéder à la vérification des installations septiques de certaines résidences;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3 du règlement no 415 relatif à la désignation des officiers responsables de la délivrance des permis et certificats, le conseil municipal peut désigner par résolution toute personne afin d'appliquer les règlements municipaux;

CONSIDÉRANT le mandat de vérification d'installations septiques accordé à la firme Éco-Pro Environnement inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

DE nommer monsieur Benoit Legault de la firme Éco-Pro Environnement inc. « Officier responsable » et ce pour la durée du mandat.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

10.1 Invitation à la dégustation vins et fromages – Association Québec-France

11-10-332

CONSIDÉRANT l'invitation de l'Association Québec-France pour sa dégustation de vins et fromages qui aura lieu le 12 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

D'INSCRIRE la mairesse Louise Lavigne et les conseillères Louise Bisailon Marcil et Elena Sanchez au coût de 40 \$ chacune, à la dégustation de vins et fromages du 12 novembre 2011 de l'Association Québec-France;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.2 Demande de prêt de salle – Table régionale des aînés de la Montérégie

11-10-333

CONSIDÉRANT la demande de prêt de salle de la Table régionale des aînés de la Montérégie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER gratuitement le prêt de la salle communautaire à la Table régionale des aînés de la Montérégie le 6 octobre 2011.

10.3 Demande d'aide financière – Paniers de Noël – Chevaliers de Colomb Conseil 6148 Révérend Léo Foster

11-10-334

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière des Chevaliers de Colomb, conseil 6148 Révérend Léo Foster;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER aux Chevaliers de Colomb conseil 6148 Révérend Léo Foster, dans le cadre de la confection des paniers de Noël, une aide financière d'un montant de 250 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.4 Demande de subvention – Association de Soccer Carignanoise

11-10-335

CONSIDÉRANT la demande de subvention de l'Association de Soccer Carignanoise pour la saison 2010-2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan octroie à l'Association de Soccer Carignanoise une aide financière de 20 \$ par joueur à raison de 276 joueurs, pour une somme totale de 5 520 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.5 Demande d'autorisation de portes à portes – Guignolée 2011 – Aux sources du Bassin de Chambly

11-10-336

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de sollicitation sur le territoire de Carignan de l'organisme « Aux sources du Bassin de Chambly », dans le cadre de la Guignolée 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la sollicitation de l'organisme « Aux sources du Bassin de Chambly » afin d'amasser des denrées et de l'argent dans le cadre de la Guignolée 2011 sur le territoire de Carignan le samedi 26 novembre 2011.

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIRS ET CULTURE

13. RÉGLEMENTATION

13.1 Avis de motion – Règlement no 436-A Règlement abrogeant le règlement no 413-A

11-10-337

Avis de motion est donné par la conseillère Elena Sanchez à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 436-A abrogeant le règlement no 413-A interdisant l'épandage de boues provenant d'usine d'épuration des eaux usées, d'installations septiques ou de procédés industriels sur le territoire de la ville de Carignan.

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

15.1 Octroi de contrat – Fourniture, livraison et plantation d'arbres aux étangs aérés (APP-11-026-TP)

11-10-338

CONSIDÉRANT l'aménagement prévu dans le cadre des travaux d'agrandissement des étangs aérés suite à l'entente entre la Ville de Carignan et Placement Toucan inc.;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation auprès de 4 soumissionnaires;

CONSIDÉRANT le seul soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de fourniture, livraison et plantation d'arbres aux étangs aérés au montant de 48 247,24 \$ taxes incluses à l'entreprise Pépinière Saint-Nicolas;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-00429-411.

15.2 Avis de motion – Règlement no 437-A (projet) Règlement adoptant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Carignan

11-10-339

Avis de motion est donné par la conseillère Marguerite Roussel à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 437-A adoptant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Carignan.

En résumé, ce code aura pour but :

- D'accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité;
- D'instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
- De prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- D'assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques;
- D'établir des règles de conduite des élus à titre de membre du conseil.

15.3 Jumelage – Villes de Carignan de Bordeaux et Carignan Québec

11-10-340

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'entretenir des relations privilégiées avec la municipalité de Carignan de Bordeaux;

CONSIDÉRANT l'opportunité offerte par la visite de monsieur Jean François Jamet, maire de Carignan de Bordeaux, de réaffirmer l'engagement de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Carignan réitère son intention à poursuivre le jumelage déjà amorcé avec la municipalité de Carignan de Bordeaux.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

11-10-341

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h 49.

Rémi Raymond
Greffier

Louise Lavigne
Mairesse